

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1074

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Collège-lycée Jean Moulin - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration**

service : Délégation générale aux ressources - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a désigné, par délibération en date du 18 juillet 2001, les personnes suivantes : madame Bernadette Isaac-Sibille et monsieur Jean-claude Desseigne pour le lycée puis madame Bernadette Isaac-Sibille et monsieur Christian Barthélémy pour le collège afin de représenter la Communauté urbaine dans les conseils d'administration du lycée et du collège Jean Moulin à Lyon 5°.

Madame Bernadette Isaac-Sibille a été désignée en tant que titulaire dans les deux conseils d'administration, or il apparaît qu'elle en est aussi membre au titre du Conseil général et de la ville de Lyon. Il convient donc de désigner à nouveau, deux titulaires pour ces fonctions afin de régulariser cette situation ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 18 juillet 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu les résultats du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

a) - pour le lycée : monsieur Jean-Claude Desseigne (titulaire) et monsieur Christian Barthélémy (suppléant),

b) - pour le collège : monsieur Christian Barthélémy (titulaire) et monsieur Jean-Claude Desseigne (suppléant),

afin qu'ils représentent la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du lycée et du collège Jean Moulin à Lyon 5°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,